

## Utiliser un APN en classe

Submitted by webmestre on Wed, 03/12/2014 - 18:11

### **Un appareil photographique numérique peut être utilisé de différentes façons en classe.**

Deux précautions sont à prendre :

- obtenir l'autorisation des parents (un modèle d'autorisation est à télécharger en bas de l'article)

- donner des consignes de précautions d'emploi quand ce sont des enfants qui utilisent l'APN. Notamment, il est obligatoire d'enfiler la dragonne, sous peine de se voir retirer l'appareil. Il faut aussi veiller à le poser dans un endroit sûr quand on ne l'utilise pas. Ceci établi, on remarque que les chutes sont exceptionnelles.

#### **Première situation : récit d'évocation**

Dans une classe maternelle (dès la toute petite section), un adulte (l'enseignante, l'ATSEM...) photographie les élèves lors d'une activité. Le lendemain, les photographies numériques sont montrées, elles suscitent des récits d'évocation.

Prolongement possible : l'enseignant sélectionne un nombre de photos (de 3 à 10 en fonction de la maturité des élèves), et demande à l'élève (ou à un groupe d'élèves) de les ranger. Ça peut se faire avec des photos imprimées, ou sur l'ordinateur de fond de classe.

#### **Deuxième situation : schéma corporel**

Lors d'une séance de gymnastique, les enfants sont photographiés pendant leurs exercices. L'observation ultérieure ou immédiate de ces photos peut aider à la prise de conscience de mauvaises positions du corps.

#### **Troisième situation : rallye dans l'école**

Une planche de photographies miniatures est donnée à un petit groupe d'élèves. Ceux-ci doivent refaire les mêmes photographies le plus précisément possible. Les photographies de départ ont pu être prises par un adulte, ou par un autre groupe d'élèves.

#### **Quatrième situation : les photos libres**

Chaque élève a droit à utiliser librement un APN pendant une journée, à l'école (classe,

récréation...). Pour limiter le nombre de photos prises, on peut utiliser une petite carte mémoire. Sinon, on fixe une limite. Les élèves les plus avancés sauront effacer celles qui ne les satisfont pas, pour pouvoir photographier à nouveau. Ces photos sont ensuite vues en commun. Certaines seront éliminées pour des raisons techniques : contre-jour gênant, flou, mauvais cadrage... d'autres pour des raisons de droit à l'image : tel élève ne veut pas que l'on garde une photo qui ne le met pas en valeur. Même si l'auteur de la photo est déçu, on peut alors expliquer que chacun a le droit de refuser qu'on diffuse une image qui le met en scène d'une façon qui le gêne. On aborde ainsi le B2i, Domaine 2 : Adopter une attitude responsable.

### **Cinquième situation : jeu pour les correspondants**

Les élèves sont photographiés un par un, en pied, de face. On recommence une semaine plus tard, de dos (on peut espérer un changement de vêtements.) On peut ajouter une troisième série : des portraits avec une lumière forte derrière, pour provoquer un gros contre-jour ne laissant apercevoir que la silhouette. Chaque photo est numérotée. Les correspondants doivent reconstituer les paires (ou les triples).

En fin d'année, on peut réaliser un cédérom reprenant la compilation des photos prises dans l'année. Il est conseillé d'y inclure un dossier contenant les autorisations des parents, scannées en format pdf. Chaque élève quittant l'école reçoit son cédérom. Des souvenirs pour plus tard !

Il est aussi possible de mettre en ligne certaines photos. Mais dans ce cas, les contraintes en terme d'autorisation sont plus sévères.

### **Étiquette(s):**

- [Tice](#) <sup>[1]</sup>
- [photo](#) <sup>[2]</sup>

### **Fichier(s) joint(s):**

 [autorisation\\_apn.pdf](#)<sup>[3]</sup>

[Informations légales](#) | [Contact](#) | [Charte d'usage](#)

Powered by [Drupal](#)

---

**Source URL:** <http://ressources.d12s.fr/content/utiliser-un-apn-en-classe?page=0>

### **Links**

[1] <http://ressources.d12s.fr/tags/tice>

[2] <http://ressources.d12s.fr/tags/photo>

[3] [http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/autorisation\\_apn.pdf](http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/autorisation_apn.pdf)